



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 septembre 2021
Français
Original : anglais

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2574 \(2021\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a reconduit et élargi le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et de la résolution [2366 \(2017\)](#), par laquelle il m'a prié de lui faire rapport, tous les 90 jours, sur l'exécution du mandat de la Mission. Il couvre la période allant du 26 juin 2021 au 24 septembre 2021.

Principaux faits nouveaux

2. À l'approche du cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), qui coïncide avec la dernière année de mandat du président Iván Duque ainsi qu'avec la dernière année des sessions du Congrès pendant le mandat 2018-2022, une étape importante de la mise en œuvre de l'Accord a été franchie au mois d'août 2021. Après soumission d'un projet de loi par le Congrès en vertu d'un arrêt de la Cour constitutionnelle, le Président Duque a promulgué la loi portant création des 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. Ces nouveaux sièges à la Chambre des représentants sont destinés à permettre la participation de populations historiquement exclues vivant dans les régions touchées par le conflit. Les circonscriptions électorales provisoires seront en vigueur pour les mandats 2022-2026 et 2026-2030 du Congrès.

3. La période de référence a été marquée par l'intensification des préparatifs des élections législatives et présidentielles de 2022, qui seront les deuxièmes élections nationales tenues depuis la signature de l'Accord. Les entités étatiques ont commencé les activités relevant de leur compétence pour garantir le bon déroulement du processus électoral.

4. Les priorités du Gouvernement pour sa dernière période législative comprennent une nouvelle réforme fiscale, qui a été adoptée en septembre, et une restructuration de la police nationale. D'autres textes législatifs essentiels pour la mise en œuvre de l'Accord final et des questions connexes doivent encore être soumis au Congrès et adoptés par celui-ci, notamment l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom d'Accord d'Escazú, qui a été signé mais non ratifié. Les partis d'opposition ont présenté des projets de loi liés



à la récente grève nationale, sur des questions telles que la relance de l'économie, un revenu de base de secours, des garanties pour les manifestations pacifiques et des réformes de la police. Différents partis politiques ont également déposé plusieurs projets de loi concernant l'application des dispositions en suspens de l'Accord final, dont un portant sur un mécanisme judiciaire pour le règlement des différends fonciers dont l'adoption par le Congrès avait échoué précédemment. Les partis membre de la coalition au pouvoir ont présenté des projets de loi visant à réformer la Juridiction spéciale pour la paix, le processus de restitution des terres et la participation des citoyens et citoyennes.

5. Le projet de budget national pour 2022 présenté par le Gouvernement au Congrès en août et devant être approuvé en octobre comprend une annexe sur les dépenses de consolidation de la paix. Selon le projet, le financement lié à la paix augmenterait de 3,8 % par rapport à 2021. Toutefois, le financement diminuerait pour certains pans de l'Accord, notamment la solution au problème des drogues illicites, et pour les éléments liés au Bureau du Procureur général et à l'Unité nationale de protection. Les coupes budgétaires toucheraient également des entités publiques dotées des responsabilités clés dans l'instauration de la paix, telles que l'Agence pour la réintégration et la normalisation, l'Agence nationale des terres et l'Agence de réhabilitation du territoire. Le projet de budget prévoit des augmentations pour la Juridiction spéciale pour la paix et l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé, aucun fonds n'ayant été prévus pour la Commission Vérité, dans l'attente d'une décision sur la prorogation de son mandat (voir par. 68).

6. En août, le Bureau du Contrôleur général a présenté au Congrès son cinquième rapport sur l'utilisation des ressources dans le cadre de l'application de l'Accord final, depuis la signature de l'Accord jusqu'à mars 2021. Il est souligné, dans le rapport, que les dépenses liées à la paix ont augmenté en moyenne de 5 % par an depuis la signature de l'Accord final et qu'une moyenne de 65 % des ressources allouées a été dépensée de 2017 à 2020. Il a toutefois été constaté que les ressources allouées n'avaient jamais été entièrement dépensées et qu'au rythme actuel, la mise en œuvre de l'Accord final prendrait 26 ans, au lieu des 15 ans initialement prévus.

7. La Juridiction spéciale pour la paix continue de progresser dans le traitement des affaires relevant de sa compétence. Au cours de la période considérée, elle a émis ses deux premiers actes d'accusation contre 25 anciens membres et membres actifs des forces de sécurité publique (dont un ancien général et quatre anciens colonels) et un tiers civil dans le cadre de l'affaire 03, qui concerne des meurtres et des disparitions forcées survenus durant les combats et imputés à des agents de l'État. Les chefs d'accusation comportaient des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La Juridiction spéciale pour la paix a déterminé que les crimes étaient commis de façon systématique dans la région de Catatumbo et dans les départements de Cesar et La Guajira. Elle a identifié 271 victimes dans ces zones et ces crimes ont eu des conséquences disproportionnées sur les communautés autochtones. Elle a donné aux parties inculpées 30 jours ouvrables pour reconnaître leur responsabilité ou présenter leurs observations et leur a ordonné de présenter un plan pour localiser les personnes disparues.

Protection et sécurité des ex-combattants et ex-combattantes, des populations touchées par le conflit, des figures de la société civile et des défenseurs et défenseuses des droits humains

Dynamique régionale de la violence

8. Les conflits entre groupes armés illégaux, dont différents groupes dissidents des FARC-EP, l'Armée de libération nationale (ELN) et le Clan del Golfo (également

connu sous le nom d'Autodefensas Gaitanistas de Colombia), pour le contrôle territorial et les routes stratégiques de trafic illicite se sont intensifiés, aggravant encore la violence, en particulier dans les zones touchées par le conflit et prioritaires pour la mise en œuvre de l'Accord final. Il s'agissait de plusieurs attaques contre les forces de sécurité publique. Les zones touchées comprennent la plupart des régions couvertes par les Programmes de développement territorial et par les circonscriptions électorales spéciales récemment créées. Les meurtres d'ex-combattants, de figures de la société civile et de défenseurs et défenseuses des droits humains restent concentrés dans les 25 municipalités désignées dans les rapports précédents, dont 20 sont couvertes par les Programmes de développement territorial.

9. La violence persistante a continué de provoquer des déplacements et des confinements massifs, notamment dans les départements d'Antioquia, Bolívar, Cauca, Chocó, Córdoba et Nariño. Au cours de la période à l'examen, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré le déplacement massif forcé de près de 15 200 personnes (dont 44 % provenant de communautés ethniques), ce qui a porté à 57 420 le nombre total de personnes déplacées en 2021. En outre, 46 321 personnes ont été confinées de force en 2021, dont 96 % d'autochtones et d'Afro-Colombiens.

10. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé 11 massacres à grande échelle ayant fait 38 victimes au cours de la période considérée, 16 autres meurtres étant en cours de vérification.

Sécurité et protection des ex-combattants

11. La Mission a vérifié le meurtre de 14 ex-combattants des FARC-EP pendant la période à l'examen (tous des hommes), ce qui porte le total à 292 (283 hommes et 9 femmes) depuis la signature de l'Accord final. Bien que le nombre de meurtres d'ex-combattantes et ex-combattants ait baissé en 2021 (44) par rapport à la même période en 2020 (53), les risques, y compris les menaces, continuent d'entraver leur réintégration, certains d'entre eux ayant été contraints de se déplacer. La Mission a confirmé 67 tentatives d'homicide (3 pendant la période considérée) et 22 disparitions (qui concernaient toutes des hommes) depuis la signature de l'Accord final. Les proches des ex-combattantes et ex-combattants tués restent également vulnérables et manquent de mécanismes de soutien adaptés.

12. La Mission a constaté une détérioration importante de la sécurité des ex-combattants dans le sud-ouest de la Colombie. Plus d'un tiers des meurtres survenus depuis la signature de l'Accord final se sont produits dans les départements de Cauca, Nariño et Valle del Cauca. Les anciens membres des FARC-EP ont signalé une multiplication des attaques menées par des groupes armés illégaux contre les dirigeants et les membres de leurs coopératives et projets productifs dans cette région. À Buenos Aires (département de Cauca), deux ex-combattants d'une certaine coopérative ont été tués au cours des derniers mois. Les menaces, les meurtres et les déplacements de membres des coopératives ont des effets perturbateurs sur les initiatives de réintégration et ont conduit à leur suspension temporaire dans plusieurs municipalités de Cauca et du Valle del Cauca. En août, des centaines d'ex-combattants de ces départements se sont réunis pendant trois jours à Popayán pour appeler l'attention sur les graves problèmes de sécurité auxquels ils étaient confrontés et exiger des garanties de sécurité plus réelles.

Mesures de précaution ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix

13. La Juridiction spéciale pour la paix a tenu deux nouvelles audiences publiques, dans les départements de Cauca et Meta, dans le cadre du suivi des mesures de précaution qu'elle a ordonnées en 2020 pour la protection des ex-combattantes et

ex-combattants. Elle a ordonné que des mesures supplémentaires propres à chaque région soient prises par les autorités nationales et régionales. Il s'agit notamment de la création d'un groupe de travail interinstitutionnel chargé d'élaborer une stratégie de sécurité pour les nouveaux secteurs et coopératives, ainsi qu'une feuille de route spécifique pour les ex-combattantes et ex-combattants qui ont quitté les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration en raison de l'insécurité, et de l'élaboration d'un plan pilote pour la mise en œuvre complète de l'Accord final à Argelia (département de Cauca). La Juridiction spéciale pour la paix a également ordonné au Ministère de la défense de créer des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans l'établissement du contrôle territorial de l'État et le démantèlement des groupes armés illégaux et de prendre des mesures préventives contre la stigmatisation et de suivre les recommandations formulées par le Bureau du Défenseur du peuple dans ses alertes rapides. En septembre, des groupes de travail coprésidés par les bureaux du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation et de l'Inspecteur général se sont réunis à Cauca, Nariño et Valle del Cauca pour avancer dans la conception des mesures ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix.

14. S'agissant de l'Unité nationale de protection, les progrès ont continué avec l'adoption de nouvelles mesures de protection et le traitement des demandes de protection en souffrance. Depuis le 1^{er} janvier 2021, 78 % des demandes en attente ont été examinées et 597 ont été approuvées, dont 86 mesures à l'attention de femmes et 29 mesures de protection collective. Bien que 470 des 686 gardes du corps supplémentaires dont les services ont été ordonnés par la Juridiction spéciale pour la paix en juillet 2020 aient été engagés, les restrictions budgétaires ont une incidence sur les fonds des programmes de protection consacrés aux déplacements et aux indemnités journalières, ce qui a entravé la capacité des ex-combattantes et ex-combattants à développer pleinement leurs activités de réintégration économique, sociale et politique dans tout le pays.

15. Le Comité technique chargé de la sécurité et de la protection, créé pour que les parties conçoivent ensemble des arrangements pour la sécurité des ex-combattants et ex-combattantes, s'est réuni une fois. Toutefois, les divergences entre les parties sur le contenu et le statut juridique du Plan stratégique pour la sécurité et la protection des ex-combattantes et ex-combattants annoncé par le Gouvernement en mars 2021 ne sont toujours pas résolues.

Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général

16. La Cellule spéciale d'enquête a fait état de trois nouvelles condamnations, et 30 personnes ont été arrêtées en rapport avec des attaques contre des ex-combattants et ex-combattantes. Au total, sur les 334 attaques sur lesquelles la Cellule a enquêté, 44 affaires ont abouti à des condamnations (dont quatre contre les commanditaires des attaques). De plus, 46 autres affaires étaient en cours d'audience, 25 étaient en cours d'instruction et 51 mandats d'arrêts ont été délivrés, 132 autres mandats d'arrêt étant en attente d'exécution, dont 39 contre les commanditaires des attaques.

17. Le groupe de travail tripartite sur les enquêtes, un espace clé permettant à la Cellule spéciale d'enquête, au parti des Communs et à la Mission de suivre conjointement les menaces potentielles et les enquêtes, a été réactivé et a commencé à travailler au niveau national et dans sept départements. La réactivation du groupe de travail dans le Cauca a été jugée prioritaire, étant donné que ce département concentre le plus grand nombre de meurtres d'ex-combattants (47) et que seulement deux auteurs ont été condamnés.

Déploiement de forces de sécurité publique dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration

18. Des unités de police et de militaires continuent d'être déployées à des fins de sécurité préventive pour garantir la sécurité des ex-combattants et ex-combattantes dans les 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. En raison d'informations faisant état d'une réduction de ces dispositifs de sécurité dans certains anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment dans les départements d'Arauca et de Cauca, la Mission effectue un suivi avec les responsables des forces de sécurité pour garantir que ces mécanismes restent inchangés et continuent d'assurer la protection des ex-combattants et pour maintenir la confiance entre eux et les forces de sécurité.

Sécurité assurée au parti des Communs et aux autres partis politiques

19. À l'approche du début d'un nouveau processus électoral, les menaces et les attaques contre les membres des partis politiques de tous bords se poursuivent. Selon un rapport publié par l'organisation non gouvernementale nommée Mission d'observation électorale, la violence contre des leaders politiques au cours du premier semestre 2021 a augmenté de 15,7 % par rapport à la même période en 2020 et 54 % des meurtres de figures de la société civile et de leaders politiques sont survenus dans des zones où les circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix ont été établies. Le Gouvernement a indiqué que le Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique, créé en 2017, tenait des discussions techniques, notamment sur la prise en compte des questions de genre et les règlements internes. Toutefois, le Groupe de haut niveau du Système n'a pas été convoqué.

Attaques perpétrées contre des figures de la société civile, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des populations touchées par le conflit

20. Au cours de la période considérée, le HCDH a reçu des informations sur l'assassinat de 43 défenseurs et défenseuses des droits humains (3 cas ont été vérifiés, 25 cas sont en cours de vérification et 15 cas se sont avérés non concluants ou non vérifiables). Sur les 43 allégations reçues, 7 victimes étaient des femmes, dont une dirigeante autochtone, 2 étaient des dirigeants afro-colombiens et 12 des dirigeants autochtones. Au total, 158 meurtres ont été signalés au HCDH en 2021 (53 vérifiés, 37 en cours de vérification et 68 cas non concluants ou non vérifiables). Sur les 53 cas vérifiés (48 hommes et 5 femmes), cinq victimes étaient des leaders autochtones et cinq autres des leaders afro-colombiens.

21. À Tibú (département Norte de Santander), la situation est particulièrement préoccupante. Au cours de la période considérée, la Mission a reçu des rapports faisant état de plus de 60 menaces et de 10 meurtres de femmes par des groupes armés illégaux dans cette municipalité. Parmi les victimes figurent des femmes leaders de la société civile, des ex-combattantes, une procureure et des civiles, dont des migrantes vénézuéliennes.

22. Les travaux relatifs au Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains au niveau régional se poursuivent. Pendant cette période, le Bureau du Gouverneur du Putumayo a nommé une personne chargée à sa mise en œuvre.

Commission nationale des garanties de sécurité

23. L'Accord final dispose que la Commission doit se réunir en séance plénière tous les mois, or elle ne s'est pas réunie au cours des six derniers mois. Deux sessions techniques ont eu lieu, mais aucun progrès n'a été réalisé concernant l'élaboration de

la politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux, des organisations criminelles et de leurs réseaux de soutien. Il reste des obstacles à surmonter pour que le Gouvernement et les membres de la société civile de la Commission s'engagent dans un dialogue plus constructif et parviennent à un consensus sur le fonctionnement de la Commission. Les représentantes et représentants de la société civile ont insisté sur le fait qu'il fallait une feuille de route pour la période allant jusqu'à août 2022, afin de garantir des avancées dans l'élaboration de la politique publique.

Alertes rapides émises par le Bureau du Défenseur du peuple

24. Durant la période à l'examen, le Bureau du Défenseur du peuple a émis neuf alertes pour 23 municipalités dans six départements. Il a également fait état de nouveaux risques à Bojayá (département de Chocó) et Maguí Payán (département de Nariño), en raison de la présence continue de groupes armés illégaux et de déplacements forcés, de confinements, d'homicides sélectifs, de violences sexuelles, de recrutements forcés et d'incidents liés à des mines terrestres.

25. La Commission intersectorielle pour une intervention sans délai en cas d'alerte rapide a tenu deux sessions, une à Algeciras (département de Huila) et une autre à Medellín (département d'Antioquia), pour examiner les risques pesant sur les ex-combattantes et ex-combattants, comme l'a ordonné la Juridiction spéciale pour la paix dans ses mesures de précaution.

Viabilité du processus de réintégration

26. Quatre ans après le dépôt des armes par les anciennes FARC-EP, beaucoup de progrès ont été réalisés dans les premières étapes du processus de réintégration. Les efforts du Gouvernement et de milliers d'ex-combattants et ex-combattantes ont donné des résultats positifs et, avec le soutien de plusieurs partenaires, notamment de la communauté internationale, le processus se poursuit. Cependant, des problèmes importants demeurent, dont la détérioration des conditions de sécurité dans plusieurs régions.

Accès à la terre et au logement

27. Il reste des divergences entre les parties en ce qui concerne l'accès à la terre et au logement, notamment en raison d'un dialogue limité et des différences d'opinion sur la manière de répondre aux besoins des ex-combattantes et ex-combattants. Avec le soutien de la Mission, les parties discutent des options pour surmonter ces obstacles et progresser avec des calendriers clairs et des approches arrêtées d'un accord mutuel.

28. Le Groupe de travail sur les terres ne s'est pas réuni pendant la période considérée. Le Gouvernement a acheté des terrains pour deux autres anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration dans les départements de La Guajira et Caquetá. À ce jour, le Gouvernement a acheté des terrains pour 9 des 24 anciens secteurs territoriaux et compte acheter des terrains pour huit autres en 2021. Deux de ces parcelles n'ont pas encore été officiellement remises aux ex-combattants, qui sont ainsi laissés dans l'incertitude. En outre, quatre anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration à Buenos Aires et Miranda (département de Cauca), à La Macarena (département de Meta) et à Puerto Asís (département de Putumayo) sont en attente d'une réinstallation urgente en raison de l'insécurité persistante à laquelle sont confrontés les ex-combattantes et ex-combattants.

29. Dans son dernier rapport au Congrès sur la mise en œuvre de l'Accord final (avril 2020-mars 2021), le Bureau de l'Inspecteur général a appelé les institutions de l'État à accélérer leurs efforts pour accorder aux ex-combattantes et ex-combattants l'accès à la terre pour des projets de logement et de production, indépendamment de

leur emplacement. Lors de son audition sur les mesures de précaution dans le Cauca, la Juridiction spéciale pour la paix a demandé au Gouvernement de présenter un plan d'accès aux terres pour la réinstallation des ex-combattantes et ex-combattants et l'exécution de leurs projets productifs dans les départements de Cauca, Nariño et Valle del Cauca.

30. Bien que la stratégie complète devant guider l'octroi de logements aux ex-combattantes et ex-combattants ne soit pas encore finalisée, le Ministère du logement et l'Agence pour la réintégration et la normalisation ont progressé à cet égard. Néanmoins, le nombre de bénéficiaires de logements prévus reste faible par rapport à la demande. En outre, les ex-combattantes et ex-combattants demandent à participer activement au processus. En septembre, les parties ont convenu de créer un groupe de travail chargé de cette question au sein du Conseil national de réintégration.

31. Le Gouvernement maintient son objectif de construire 150 logements dans deux anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration d'ici la fin de l'année. Les études techniques nécessaires ont été conclues dans cinq anciens secteurs territoriaux et sont en cours dans huit autres. Les ex-combattantes et ex-combattants continuent de faire part de préoccupations quant à l'approche du Gouvernement en matière de projets de logement et de subventions, déplorant de ne pas être consultés et exprimant leur désaccord au sujet du nombre de bénéficiaires.

32. En 2021, le Gouvernement prévoit de fournir des solutions de logement à environ 320 ex-combattantes et ex-combattants vivant dans des zones urbaines. À ce jour, seuls deux d'entre eux ont obtenu un logement dans ce cadre.

Projets productifs

33. Au cours de la période à l'examen, le Conseil national de réintégration a approuvé neuf nouveaux projets productifs collectifs, à l'intention de 113 ex-combattantes et ex-combattants (77 hommes et 36 femmes). L'Agence pour la réintégration et la normalisation a approuvé 481 projets individuels supplémentaires au profit de 574 ex-combattantes et ex-combattants (429 hommes et 145 femmes). À ce jour, 54 % des ex-combattants accrédités bénéficient de projets productifs. Il s'agit de 99 projets collectifs bénéficiant à 3 478 ex-combattantes et ex-combattants (2 512 hommes et 966 femmes) et de 3 190 projets individuels bénéficiant à 3 849 personnes (2 968 hommes et 881 femmes). Les fonds pour 15 projets collectifs précédemment approuvés n'ont pas encore été versés.

34. Le régime foncier reste un aspect essentiel pour la viabilité des projets productifs, notamment ceux qui reposent principalement sur l'agriculture, dont 79 % étaient mis en œuvre sur des terres louées.

35. Sur la base de la compréhension mutuelle de l'importance d'assurer la viabilité des projets productifs, les parties ont convenu, au sein du Conseil national de réintégration, de définir une stratégie à cet égard. Avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Mission, les parties s'emploient à définir des critères de viabilité à intégrer dans la conception, l'exécution et le suivi des projets.

36. Actuellement, il existe 155 coopératives d'ex-combattants et ex-combattantes dans le pays, dont 31 sont dirigées par des femmes et 13 sont exclusivement composées de femmes ex-combattantes. Ces associations productives ont reçu une assistance technique de la part d'un large éventail d'acteurs, dont des entités nationales et internationales. Néanmoins, 80 % d'entre elles opèrent dans des zones rurales éloignées, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'insécurité. Les responsables de la coopérative nationale d'ex-combattants ont insisté sur la nécessité

de renforcer la sécurité, faisant valoir que l'action collective était indispensable à la réussite du processus de réintégration.

37. Près de 59 % des femmes ex-combattantes font partie de projets productifs, et tous les projets productifs collectifs approuvés par le Conseil national de réintégration sont conçus dans une perspective de genre. Cependant, les femmes continuent de rencontrer des problèmes liés à la gestion des tâches concurrentes de soins et à l'accès à la prise de décision.

Ex-combattants situés hors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment dans les nouvelles zones de réintégration

38. Près de 10 500 des plus de 13 000 ex-combattantes et ex-combattants accrédités résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, menant leur réintégration de manière à la fois individuelle et collective. Un tiers d'entre eux vivent en milieu urbain et deux tiers restent dans les zones rurales. Soixante-quinze nouvelles zones de réintégration accueillent environ 3 500 personnes. Ces ex-combattants restent vulnérables et ont besoin d'un soutien ciblé, entre autres pour garantir leur sécurité et l'accès à la terre, au logement et aux services publics.

39. Le Conseil national de réintégration a approuvé 46 projets de production collective faisant intervenir des ex-combattantes et ex-combattants résidant en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, y compris dans environ 25 nouvelles zones de réintégration. Malgré les difficultés, les ex-combattants de ces régions ont fait preuve de résilience et ont relevé le défi de trouver des marchés pour leurs produits, d'officialiser leurs coopératives et d'accéder à la terre dans des départements comme Antioquia, Bolívar, Chocó, Meta, Risaralda et Sucre. Ainsi, en attendant l'approbation de leur projet par le Conseil national de réintégration, une trentaine d'ex-combattantes et ex-combattants d'une nouvelle zone de réintégration à Risaralda sont en train d'acheter une parcelle de terrain avec leurs propres fonds. Ils travaillent également à des cultures de subsistance aux côtés de leurs familles et de la communauté d'accueil.

Sessions régionales du Conseil national de réintégration

40. En août, le Conseil national de réintégration s'est réuni à Medellín avec le porte-parole du Pèlerinage pour la vie et la paix des ex-combattants, afin de revoir les engagements pris en novembre dernier. Dix mois après le Pèlerinage, une seule des sept sessions décentralisées du Conseil national de réintégration qui avaient été convenues a été tenue, les parties prenantes ayant ainsi manqué des occasions d'adopter des mesures adaptées au contexte pour surmonter les problèmes de réintégration, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre, le logement et la sécurité.

Santé

41. Le Groupe de travail sur la santé du Conseil national de réintégration s'est réuni six fois au cours de la période considérée. D'après l'Agence pour la réintégration et la normalisation, 275 ex-combattantes et ex-combattants (190 femmes et 85 hommes) ont été testés positifs pour la maladie à coronavirus (COVID-19), dont 9 sont morts (tous des hommes). Les visites médicales dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration ont été effectuées comme prévu et ont inclus des campagnes de vaccination contre la COVID-19 dans certains anciens secteurs.

42. Sur environ 1 222 ex-combattantes et ex-combattants vivant avec un handicap, 1 081 ont reçu une certification pour leur handicap, et environ 100 ont reçu une aide à la réadaptation.

43. Depuis avril 2021, des retards persistants ont été enregistrés dans la fourniture de nourriture aux 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration en raison de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et d'un changement de prestataire de services. Le Gouvernement s'efforce de trouver une solution durable à ce problème, qui touche environ 2 500 ex-combattantes et ex-combattants résidant dans ces secteurs.

Politiques et institutions de réintégration

44. Sur une note positive, en juillet, le Gouvernement a publié une résolution prolongeant jusqu'au 31 janvier 2022 les conditions flexibles d'accès à l'allocation mensuelle pour les ex-combattantes et ex-combattants ainsi que la phase de transition vers la mise en œuvre de la feuille de route de réintégration. Pendant la période considérée, le Gouvernement et le parti des Communs ont travaillé conjointement à la conception du système national de réintégration, qui devrait être finalisé cette année. Des divergences persistent quant aux objectifs et au statut juridique du système.

45. Poursuivant son programme de visites régionales, le Groupe de travail sur les questions de genre du Conseil national de réintégration s'est rendu dans le département d'Antioquia, afin de discuter avec les autorités locales des mesures de la politique nationale de réintégration axées sur les questions de genre. En conséquence, le Bureau du Gouverneur s'est engagé à réactiver le Conseil départemental de réintégration et son groupe de travail sur les questions de genre, et les parties ont convenu d'un plan de mise en œuvre local pour les actions en faveur du genre, conformément à la politique nationale de réintégration, y compris l'amélioration de la planification et le renforcement des capacités des fonctionnaires. Dans son rapport, le Bureau de l'Inspecteur général a reconnu les progrès réalisés par le Groupe de travail dans la mise en œuvre des volets de la politique qui concernent les questions de genre, tout en notant que le budget et les effectifs limités alloués à ces fins restent un défi.

Rôle des autorités municipales et départementales et réintégration communautaire

46. Un groupe de travail régional sur la réintégration a été créé à Córdoba (ce qui a porté à 18 le nombre de mécanismes de ce type dans tout le pays), afin de renforcer l'appropriation du programme par les autorités locales et de les encourager à agir pour soutenir la réintégration. Dans les départements d'Antioquia et de Huila, les autorités départementales ont alloué plus de 480 000 dollars et 370 000 dollars respectivement à des projets de production et de logement à l'intention d'ex-combattantes et ex-combattants. À Bogotá, le bureau du maire a terminé un recensement des ex-combattants vivant dans la ville, qui permettra d'élaborer des réponses adaptées à leurs besoins. En août, le Conseil de district pour la paix, la réconciliation, la coexistence et la transformation du conflit, un organe consultatif composé de représentantes et représentants des autorités et de la société civile, a été établi à Bogotá, avec la participation d'ex-combattants des FARC-EP, ce qui ainsi mis en relief leur rôle dans l'action plus vaste pour la consolidation de la paix.

47. L'Agence pour la réintégration et la normalisation a alloué environ 3,8 millions de dollars pour financer la mise en œuvre de la stratégie conjointe de réintégration communautaire dans 35 municipalités. Les ex-combattants, les organismes des Nations Unies et la Mission ont activement promu et mis en œuvre des initiatives communautaires.

Réintégration politique

48. Le 20 juillet, le représentant du parti des Communs pour le département de Valle del Cauca a été élu deuxième vice-président du comité directeur de la Chambre des représentants.

49. Depuis l'ouverture des sessions du Congrès le 20 juillet, le parti des Communs a proposé 12 projets de loi, dont plusieurs portaient sur la mise en œuvre des différents volets de l'Accord final.

50. En outre, en septembre, le parti des Communs a organisé une audience de contrôle pour que le Gouvernement puisse rendre compte de la mise en œuvre de l'Accord final. Le parti des Communs s'est dit préoccupé par l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le Gouvernement, quant à lui, a réitéré son engagement à cet égard.

51. Le 10 août, un groupe de membres du parti des Communs, dont deux sénateurs, ont officiellement demandé à sortir du parti, car ils ont l'intention de créer un nouveau mouvement. Une décision finale sur la question doit être prise par le parti conformément à ses statuts.

Consolidation de la présence de l'État dans les zones touchées par le conflit

52. La consolidation de la présence intégrée des institutions et des services de l'État est essentielle pour neutraliser les dynamiques qui sous-tendent la violence causée par les acteurs armés illégaux qui prospèrent dans les zones caractérisées par l'absence d'une présence efficace de l'État. À cette fin, il est essentiel d'appliquer une approche globale pour garantir que tous les programmes conçus dans le cadre de l'Accord final donnent des résultats durables, conduisant finalement à l'amélioration des conditions de vie dans les zones touchées par les conflits et la pauvreté.

Réforme rurale générale

53. S'agissant d'une partie de l'Accord final dont la mise en œuvre devrait s'étendre sur toute la période de 15 ans, le Gouvernement a fait état de résultats dans le cadre de la réforme rurale globale, notamment le fait que quelque 220 000 personnes ont désormais accès à l'eau potable et à l'assainissement, que 50 000 personnes ont l'électricité, que 1 400 kilomètres de nouvelles routes ont été construites et que plus de 5 000 logements ont été remis à des familles vulnérables. Au total, 18 nouveaux projets ont été approuvés dans le cadre du programme « emplois contre impôts » et 64 nouveaux projets ont été approuvés pour un montant d'environ 230 millions de dollars avec des ressources provenant des redevances d'exploitation des minéraux et des hydrocarbures, dans des domaines tels que les routes, le logement et le développement rural. Toutefois, le Bureau du Contrôleur général a récemment mis en garde contre les risques liés à la gestion des ressources provenant des redevances d'exploitation des minéraux et des hydrocarbures, et a recommandé de renforcer le contrôle de leur utilisation. Il est important de noter que la réforme fiscale récemment approuvée comprend une disposition qui élargit les zones dans lesquelles le programme « emplois contre impôts » peut être mis en œuvre, au-delà des régions touchées par les conflits. Ce changement peut avoir une incidence sur la disponibilité des ressources pour les domaines prioritaires de l'Accord final.

54. Selon le Gouvernement, plus de 1,3 million d'hectares ont été ajoutés au Fonds foncier (sachant que l'objectif fixé dans l'Accord final était de 3 millions d'hectares) pour fournir des terres aux paysans et aux communautés touchées par le conflit. À ce jour, 232 539 hectares ont été remis à 9 335 familles. Dans son rapport, le Bureau de l'Inspecteur général a déclaré que, malgré les progrès accomplis, la redistribution équitable des terres, telle que prévue dans l'Accord final, n'était pas encore réalisée, en raison des litiges relatifs aux titres de propriété et d'autres problèmes juridiques.

Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial

55. Des progrès modestes ont été signalés dans deux des quatre composantes du Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial. La phase de diagnostic du projet pilote prioritaire pour Algeciras (département de Huila), qui se concentre sur les anciens membres des FARC-EP, s'est achevée et un ensemble complet de mesures de protection a été approuvé pour une coopérative locale d'ex-combattantes et ex-combattants. En septembre, 16 agents de la paix (3 hommes et 13 femmes) ont été certifiés et autorisés à commencer à travailler sur le terrain dans les régions prioritaires, avec pour tâche de promouvoir de nouveaux mécanismes de règlement des conflits, les droits humains et la coexistence. Le Ministère de la justice a publié une résolution déclarant le démarrage officiel de cet élément clé du programme. D'ici la fin septembre 2021, 40 autres agents devraient recevoir leur certification.

Substitution des cultures illicites

56. La mise en œuvre du Programme national intégral de substitution des cultures illicites, destiné à créer les conditions pour offrir des perspectives économiques légales viables aux communautés vulnérables, se poursuit dans 56 municipalités du pays. Le Gouvernement a indiqué qu'au 31 juillet un total de 44 294 hectares de cultures illicites avait été volontairement éliminé par près de 100 000 familles participantes, et que les investissements cumulés dans le programme s'établissaient à 369 millions de dollars.

57. Le Bureau de l'Inspecteur général a récemment constaté les progrès accomplis au titre du programme, et souligné les problèmes qui se posaient, notamment en raison de restrictions budgétaires. Il a également demandé que davantage soit fait pour améliorer la gestion des ressources, l'efficacité des dépenses et la coopération interinstitutionnelle afin de garantir la réussite de la mise en œuvre. Il a en outre appelé à donner la priorité aux dépenses, notamment aux projets productifs, afin d'honorer les engagements pris envers des milliers de familles qui continuent de miser sur la substitution volontaire comme solution à leur dépendance aux cultures illicites.

Rendre le dialogue plus constructif entre les deux parties

58. À l'approche du cinquième anniversaire de l'Accord final, sa mise en œuvre a montré que, quelles que soient leurs différences, lorsque les parties recourent au dialogue aux niveaux technique et politique, elles peuvent élaborer conjointement des solutions pour surmonter les difficultés et préserver les acquis.

59. Au cours de la période considérée, des représentantes et représentants du Gouvernement et des ex-combattantes et ex-combattants se sont rencontrés à plusieurs reprises pour discuter de la portée et du fonctionnement de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final. Les parties ont chacune présenté leurs propositions, qui ont fait l'objet de discussions, mais elles ne sont pas parvenues à s'entendre. À la demande des parties, la Mission s'emploie à les aider à surmonter leurs différences et à parvenir à un accord qui permettrait de renforcer les travaux de la Commission. En outre, des réunions techniques ont été organisées dans le cadre de la Commission, notamment au sujet des victimes.

60. Les travaux du groupe de travail tripartite sur les mines se sont poursuivis avec dynamisme. Avec le soutien du Service de la lutte antimines de l'ONU et de la Mission, les anciens membres des FARC-EP continuent de fournir des informations précieuses pour localiser les mines antipersonnel, comme prévu par l'Accord final. Au cours de la période à l'examen, 22 ex-combattants ont fourni des informations sur

l'emplacement de munitions explosives dans les départements d'Antioquia, Bolívar, Santander et Tolima. Dans le cadre de ces activités, le groupe de travail a repéré 71 endroits où l'on pense qu'il reste des mines antipersonnel. Le Gouvernement et les ex-combattants sont en train de définir les prochaines étapes du déminage dans ces zones. Cet effort collectif est crucial pour garantir que davantage de communautés vivent libérées du danger des mines antipersonnel.

61. Le groupe de travail tripartite sur la transition vers la légalité s'est réuni trois fois pendant la période considérée, des questions concernant la certification d'ex-membres des FARC-EP demeurant en suspens. Le Haut-Commissaire pour la paix a indiqué qu'il avait accrédité 19 (3 femmes) des 28 personnes identifiées et localisées en avril. Le nombre d'ex-combattantes et ex-combattants accrédités s'établit désormais à 13 608 (dont 3 139 femmes). Il reste encore 165 personnes (133 hommes et 32 femmes) à localiser et accréditer, et il faut encore informer 530 personnes (331 hommes et 199 femmes) de leur accréditation. Le groupe de travail a lancé un plan de sensibilisation pour les deux groupes.

Rendre les conditions plus propices à la réconciliation

Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition

62. La Juridiction spéciale pour la paix a fait le point sur les faits nouveaux importants concernant l'affaire 03 et a présenté, en août, sa stratégie pour l'affaire 07 sur l'enrôlement et l'utilisation forcés d'enfants dans le conflit. Elle a donné la priorité aux enquêtes portant sur les événements survenus entre 1996 et 2016, notant que la plupart des 18 677 cas estimés d'enrôlement d'enfants par les FARC-EP s'est produite pendant cette période. La Juridiction spéciale pour la paix enquêtera également sur les comportements connexes qui peuvent constituer des crimes internationaux, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre, les disparitions forcées, les homicides et la torture. En outre, elle a ordonné à 26 ex-membres du Bloc oriental des FARC-EP de donner leur version des faits. Elle continue également d'enquêter sur des affaires concernant l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité publique.

63. En décidant de l'admission et de la permanence des tiers civils et des agents de l'État non combattants relevant de sa compétence, la Juridiction spéciale pour la paix a souligné que tous les acteurs impliqués dans le conflit devaient faire preuve d'un véritable engagement envers les droits des victimes pour continuer à bénéficier de sa compétence.

64. À ce jour, la Juridiction spéciale pour la paix a reçu 429 rapports et a accrédité 325 339 victimes. Compte tenu du nombre croissant de victimes accréditées et des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur leur capacité à présenter des rapports, elle a repoussé à mars 2022 la date limite de dépôt par la société civile et les organisations de victimes des rapports sur les crimes commis pendant le conflit.

65. En préparation de la mise en œuvre du mandat de la Mission concernant la vérification des peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, et comme envisagé dans mes recommandations au Conseil de sécurité (voir [S/2021/186](#)), la Mission a travaillé avec la Juridiction pour affiner un système de suivi et de vérification conçu à cette fin. La Juridiction spéciale pour la paix progresse dans la certification de 77 « tâches, travaux ou activités à visée réparatrice et restaurative » qui pourraient être effectués dans 16 départements, pour la plupart par des ex-combattantes et ex-combattants des FARC-EP. En cas de certification, elle déterminera si et comment ces activités pourraient être comptabilisées comme des avancées initiales dans l'exécution des peines restauratives. La Mission a animé des ateliers, avec la participation de la Juridiction spéciale pour la paix et de l'Unité de

recherche des personnes portées disparues, afin de sensibiliser les anciens membres des FARC-EP à l'importance de la nature réparatrice des procédures de la Juridiction spéciale et à son rôle central dans le processus de paix.

66. La Commission Vérité a organisé sept réunions nationales et régionales sur la vérité et la reconnaissance des responsabilités pour les crimes commis par les anciens membres des FARC-EP et du groupe paramilitaire anciennement connu sous le nom de Milices d'autodéfense unies de Colombie. Les anciens commandants en chef de ces groupes, Rodrigo Londoño et Salvatore Mancuso, ainsi que des commandants de niveau intermédiaire, ont reconnu leurs responsabilités et demandé pardon. Plusieurs événements ont inclus des rencontres en face à face entre les victimes et les auteurs.

67. La Commission Vérité a également tenu des dialogues avec les anciens Présidents de la Colombie Álvaro Uribe (2002-2010) et Andrés Pastrana (1998-2002). Elle a maintenant reçu les observations sur le conflit armé des cinq anciens Présidents vivant et a déclaré que leurs témoignages seraient pris en compte dans son rapport final.

68. La Cour constitutionnelle examine actuellement une demande de prolongation du mandat de la Commission Vérité, qui vient à expiration le 28 novembre, présentée par des organisations de victimes qui affirment que la pandémie a affecté la mise en œuvre de son mandat, entravant ainsi les droits des victimes. Dans le cadre de l'évaluation de la Cour, la Commission a demandé que son mandat soit prolongé de sept mois. La prorogation demandée a reçu des avis favorables du Bureau de l'Inspecteur général, du Conseil d'État, ainsi que le soutien de membres du Congrès issus de tous les partis et d'un large groupe de figures de la société civile et de représentantes et représentants des victimes. Le Gouvernement a déclaré que c'était au Congrès qu'il incombait de modifier le mandat de la Commission.

69. En coordination avec le Bureau du Procureur général et la Juridiction spéciale pour la paix, l'Unité de recherche des personnes portées disparues a remis 10 corps de personnes disparues de force à leurs familles à Bolívar, Chocó et Sucre. Elle a également récupéré 52 corps de victimes potentielles de disparition forcée dans des cimetières d'Arauca, de Caldas et de Caquetá. En août, l'Unité a remis à sa famille une femme qui avait disparu il y a plus de 20 ans, alors qu'elle avait 12 ans. Depuis sa création en 2017, l'Unité a récupéré 193 corps, remis 123 d'entre eux à leur famille et réuni quatre victimes, qui avaient été portées disparues, avec leur famille.

70. En août, des membres d'un groupe armé illégal non identifié ont violemment détourné un véhicule appartenant à l'Unité dans le département d'Arauca.

Conseil national pour la paix, la réconciliation et la coexistence

71. Aucune session plénière du Conseil ne s'est tenue pendant la période à l'examen, malgré les demandes à cet effet adressées par la plupart de ses membres au Gouvernement. Si le Conseil et le Ministère de l'intérieur ont progressé dans la rédaction finale de la politique publique relative à la réconciliation, la coexistence et la non-stigmatisation, les contraintes budgétaires ont empêché la tenue de consultations avec les communautés locales et retardé l'application des grandes stratégies de communication et de sensibilisation.

Questions transversales

Questions de genre

72. Le Bureau du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation et le Bureau du Conseiller présidentiel pour l'équité des femmes ont continué à mettre en œuvre les 51 indicateurs de genre du Plan-cadre pour la mise en œuvre de l'Accord

de paix, 17,6 % des indicateurs ayant été appliqués. Néanmoins, des problèmes demeurent, notamment en termes d'allocation de ressources pour la mise en œuvre des 100 dispositions de l'Accord final relatives au genre, en particulier celles liées aux garanties de sécurité et à la réintégration.

73. L'Instance spéciale sur les questions de genre a organisé 32 forums régionaux couvrant tous les départements de Colombie pour l'élection de ses huit nouveaux membres, avec une large participation des jeunes et des femmes. Il est indispensable qu'elle reçoive le financement nécessaire pour pouvoir continuer à fonctionner. La création récente du Comité des femmes de Montes de Maria, chargé d'assurer le suivi des dispositions de l'Accord final relatives aux questions de genre, est une évolution bienvenue, car les femmes dirigeantes de cette région continuent d'être confrontées à des problèmes de sécurité qui entravent leur participation aux efforts de consolidation de la paix.

74. Malgré des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de mesures de protection pour les femmes ex-combattantes, des problèmes persistent à cet égard. Dans plusieurs régions, il a été demandé aux femmes ex-combattantes à risque d'utiliser le programme de protection de leur partenaire, ce qui montre que les femmes ont un accès inégal aux programmes de protection par rapport aux hommes ex-combattants.

Questions ethniques

75. En août, le Bureau de l'Inspecteur général a averti l'Agence pour la réintégration et la normalisation de possibles retards dans la mise en œuvre de l'approche ethnique de la politique nationale de réintégration et a exhorté l'Agence à mettre à jour son registre et à prendre des mesures spécifiques pour la réintégration économique et sociale des ex-combattants autochtones et afro-colombiens.

76. L'insécurité à laquelle sont confrontées les communautés ethniques reste préoccupante, notamment sur la côte Pacifique, où plusieurs cas de déplacements massifs et de confinements de communautés autochtones et afro-colombiennes ont été signalés récemment. En outre, deux ex-combattants afro-colombiens ont été tués dans les départements de Cauca et Chocó. Sur tous les ex-combattants tués depuis la signature de l'Accord final, 22,8 % appartenaient à des groupes ethniques : 22 autochtones et 44 afro-colombiens. Selon le Gouvernement, au cours des trois dernières années, les auteurs présumés ont été officiellement inculpés dans moins de 1 % des cas prioritaires pour la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général concernant les ex-combattants et les figures de la société civile appartenant à des groupes ethniques.

77. L'Unité nationale de protection a fourni du matériel aux gardes autochtones de Tolima et à une communauté afro-colombienne du département de Chocó, notamment des outils de base et des moyens de transport. En août, la Cour constitutionnelle a créé un précédent en ordonnant à l'Unité nationale de protection et au Ministère de l'intérieur de coordonner avec les autorités des groupes ethniques la mise en place de mesures de protection collective d'urgence.

78. La Juridiction spéciale pour la paix élabore actuellement une stratégie pour la participation des groupes ethniques à la conception et à la mise en œuvre des peines restauratives.

Enfants

79. Depuis sa réactivation en mai, le Groupe de travail sur les enfants du Conseil national de réintégration s'est avéré efficace pour aborder collectivement les questions de protection de l'enfance. Il s'est réuni chaque semaine et a entrepris une évaluation du programme intitulé « Un autre chemin de vie ». Il s'est également réuni

dans les départements de Caquetá, Cesar et Valle del Cauca avec 44 participantes et participants (16 hommes et 28 femmes) pour examiner les progrès enregistrés dans le cadre du programme et les carences constatées. Une autre réunion s'est tenue en septembre avec une vingtaine de participants.

80. En juillet, un ex-combattant, reconnu en 2020 comme étant enfant au moment de l'accréditation, a été tué dans le département de Guaviare. La Mission assure un suivi auprès de quatre participants au programme « Un autre chemin de vie » qui attendent le versement de leurs réparations par le Groupe d'aide aux victimes. Cette situation montre qu'il importe d'accélérer la recherche et la notification de ces jeunes afin d'atténuer les risques pour leur sécurité et de fournir des orientations claires sur leur inclusion dans le programme et leur inscription au registre des victimes ayant droit à réparations.

81. Des progrès considérables ont été réalisés concernant les enfants d'ex-combattants et ex-combattantes dans plusieurs anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment l'amélioration des installations dans trois anciens secteurs dans les départements de La Guajira, Meta et Tolima. La mise en place d'un soutien psychosocial et éducatif pour les enfants dans quatre anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration dans les départements d'Antioquia, Cesar, Guaviare et Meta, est également une mesure bienvenue. Aucune avancée majeure n'a été enregistrée concernant les cas d'ex-combattantes, principalement des femmes, cherchant à régulariser la garde légale de leurs enfants, une question qui reste à traiter par le Groupe de travail.

La jeunesse

82. Au 31 août, l'Agence pour la réintégration et la normalisation a indiqué qu'il y avait 2 230 ex-combattants âgés de 18 à 28 ans (1 457 hommes et 773 femmes). Quarante-cinq pour cent d'entre eux participent à des projets productifs (plus de la moitié à des projets individuels), et 80 % résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

83. En août, le Président Duque a présenté les résultats du « Pacte pour la jeunesse », une initiative lancée en mai, dans le contexte de la grève nationale, pour recueillir l'avis des jeunes dans le cadre d'ateliers organisés dans tout le pays sur : l'éducation, la culture et les sports ; l'inclusion économique ; la santé ; la démocratie et la participation ; le développement rural ; la consolidation de la paix ; la durabilité. Le Gouvernement a également annoncé une politique publique en faveur de la jeunesse, envisageant des investissements de plus de 8 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie dans des questions liées à la jeunesse. Certains participants et d'autres représentants de la jeunesse ont affirmé que l'initiative était peu représentative, car elle n'incluait pas les jeunes engagés dans les protestations pendant la grève nationale ni les questions qu'ils avaient soulevées. En ce qui concerne l'instauration de la paix, il était prévu par la politique publique que le Gouvernement communiquerait des informations sur les progrès réalisés dans l'attribution d'allocations mensuelles aux jeunes ex-combattants, et qu'il soutiendrait les politiques conçues par les conseils de la jeunesse dans les municipalités couvertes par les Programmes de développement territorial.

84. En août également, à la demande des partis politiques et des organisations de jeunesse, le Registre national de l'état civil a reporté au 5 décembre 2021 les élections aux conseils municipaux de la jeunesse, initialement prévues le 28 novembre. Le Registre national a fait état de plus de 39 000 candidates et candidats inscrits (dont quelque 17 000 femmes). Le parti des Communs a enregistré 71 candidates et candidats (36 hommes et 35 femmes) dans 17 municipalités de huit départements et

à Bogotá. Les jeunes sont peu informés du processus électoral et des fonctions et activités des conseils, ce qui pourrait nuire à leur participation.

Faits nouveaux concernant l'Armée de libération nationale

85. Les communautés des régions où l'Armée de libération nationale (ELN) est présente, comme les départements de Cauca, Chocó et Catatumbo et le sud du département de Bolívar, subissent les conséquences des affrontements entre ce groupe et les forces de sécurité de l'État, ainsi qu'entre l'ELN et d'autres acteurs armés illégaux. Les dirigeants et les organisations de la société civile continuent d'exhorter le Gouvernement et l'ELN à reprendre les pourparlers de paix afin que soit mis un terme aux déplacements forcés, à la pose de mines antipersonnel, aux meurtres de figures de la société civile et aux autres conséquences graves pour les populations civiles.

Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

86. Grâce à un financement extrabudgétaire du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de soutenir des projets à petite échelle concernant la réintégration et la réconciliation. Vingt initiatives dans de nouvelles zones de réintégration et trois projets communautaires dans 11 départements ont récemment été sélectionnés pour être soutenus.

87. L'équipe de pays et la Mission ont contribué conjointement à renforcer la participation des femmes aux projets productifs, notamment en soutenant les centres de garde d'enfants dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Caldon (département de Cauca), qui combinent les pratiques parentales autochtones et les exigences institutionnelles en matière d'aide à l'enfance. En outre, l'équipe de pays a dispensé une formation à quelque 7 000 membres de 300 conseils de paix municipaux afin de développer des initiatives de consolidation de la paix, et a soutenu des initiatives communautaires visant à atténuer le risque de recrutement d'enfants dans 86 municipalités.

88. Grâce au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la pérennisation de la paix en Colombie, l'équipe de pays fournit une assistance à 58 projets productifs collectifs et 1 038 projets productifs individuels faisant intervenir 2 524 ex-combattantes et ex-combattants qui ont reçu une formation en marketing. De plus, l'équipe de pays soutient des études techniques pour des solutions de logement pour les ex-combattants et leurs familles. Le fonds a également apporté son soutien à 11 organisations de la société civile afin de renforcer les mécanismes d'autoprotection et les fonds d'urgence pour les défenseurs et défenseuses des droits humains.

89. Au cours de la période à l'examen, le fonds a alloué 5,9 millions de dollars à des projets dans des domaines tels que : le soutien aux plans de recherche régionaux de l'Unité de recherche des personnes portées disparues ; l'appui à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final ; le soutien aux investissements verts dans les municipalités historiquement touchées par le conflit armé, en associant le secteur privé au moyen de mécanismes de financement mixte. La période d'activité du fonds a été prolongée pour permettre la pleine exécution de ses projets d'ici décembre 2023.

Appui à la Mission

90. Au 31 juillet, les femmes représentaient 44 % des administrateurs et des agents du Service mobile, 59 % des Volontaires des Nations Unies et 31 % des observateurs internationaux.

91. La Mission a soutenu la campagne de vaccination contre la COVID-19 du système des Nations Unies en Colombie. À ce jour, 94 % du personnel de la Mission a reçu au moins une dose du vaccin.

Sûreté et sécurité

91. Au cours de la période considérée, 27 incidents ont touché le personnel des Nations Unies, notamment des vols et vols à main armée, des actes de harcèlement, des intimidations et des menaces. Le personnel des Nations Unies a également été touché par des restrictions de mouvement dues aux agissements d'acteurs armés illégaux dans les départements de Chocó et Norte de Santander, ainsi qu'à Bogotá dans le cadre de manifestations. Des incidents de cambriolage, d'intrusion dans des installations et un glissement de terrain ont également entravé les opérations dans les départements de Guaviare, Cauca et Antioquia, respectivement. D'après les signalements, aucun membre du personnel des Nations Unies n'a été blessé.

Déontologie et discipline

92. Pendant la période considérée, une allégation d'agression sexuelle a été signalée et soumise au Bureau des services de contrôle interne pour examen.

93. S'agissant des affaires mentionnées dans le rapport précédent, des mesures administratives ont été prises pour l'affaire de conflit d'intérêts, et les enquêtes sont toujours en cours dans l'affaire d'agression physique. Lors d'une réunion tenue en août, la stratégie de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'assistance aux victimes a été examinée avec les 17 coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline de la Mission.

Observations

95. Le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final devrait être l'occasion de faire le bilan des principaux progrès accomplis et de renouveler l'engagement collectif de faire fond sur ces progrès et de surmonter les problèmes qui subsistent dans la mise en œuvre de l'Accord. Les gains qui se sont accumulés au cours de cette période n'auraient pas été possibles sans la persévérance du peuple colombien et des parties elles-mêmes face à des obstacles importants, notamment les difficultés persistantes posées par la pandémie de COVID-19.

96. Il ne fait aucun doute que l'Accord final a produit de nombreux dividendes. Il a mis fin au conflit lui-même, mais a également jeté les bases d'une paix durable grâce à un ensemble solide et interconnecté de programmes, de normes et d'institutions visant à surmonter ses causes profondes et à guérir les blessures qu'il a causées. L'Accord final a conduit à un cessez-le-feu réussi ; a permis à des milliers d'ex-combattantes et ex-combattants de déposer les armes et de participer à la démocratie ; a créé des espaces permettant aux communautés de travailler avec le Gouvernement à la conception de plans de développement et de solutions de substitution aux économies illicites ; a permis d'intégrer une approche sans précédent des questions de genre dans les processus de paix ; a donné aux communautés et aux victimes historiquement exclues les moyens de se faire entendre par le Congrès ; a créé un système de justice transitionnelle novateur qui défend les droits des victimes et démontre que la paix et la justice ne sont pas nécessairement en contradiction.

97. En effet, alors que le processus de paix colombien continue d'être une source d'inspiration pour le monde, les parties, la société colombienne et la communauté internationale ne devraient pas négliger les défis redoutables et les facteurs de risque auxquels est encore confrontée sa consolidation à long terme. La violence qui continue de coûter la vie à des femmes et des hommes colombiens dans les régions touchées par le conflit, où la mise en œuvre intégrale et complète de l'Accord final est la plus urgente, en est le principal exemple. Les territoires autochtones et afro-colombiens caractérisés par la pauvreté et une présence limitée de l'État sont touchés de manière disproportionnée. C'est dans ces zones que la mise en œuvre de la réforme rurale globale et les mesures visant à renforcer la présence intégrée des institutions de l'État contribueraient le plus à la réduction de la violence.

98. Les différentes dispositions de l'Accord final relatives aux garanties de sécurité sont appliquées de manière inégale, ce qui conduit à des mesures qui ne suffisent pas à atténuer la violence. S'ils sont mis en œuvre de manière coordonnée, des mécanismes tels que la Commission nationale des garanties de sécurité et les programmes de sécurité et de protection des femmes leaders, des communautés et des organisations dans les territoires ont le potentiel de prévenir ce qui reste la plus grande menace pour l'État de droit et d'y répondre. À cette fin, je réitère mon appel à toutes les institutions pour qu'elles agissent selon les recommandations formulées dans les alertes rapides du Bureau du Défenseur du peuple. Ceci est d'autant plus urgent que nous approchons rapidement d'une nouvelle campagne au cours de laquelle les régions les plus touchées par le conflit seront l'épicentre d'un processus électoral caractérisé par des éléments inédits destinés à élargir et à approfondir la démocratie colombienne, le projet de loi portant création des circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix ayant en effet été approuvé.

99. Outre les efforts nécessaires déployés par les entités étatiques pour garantir des élections sûres et inclusives, qui, j'en suis sûr, comprendront l'utilisation des programmes prévus dans l'Accord final à cet effet, tous les citoyens et citoyennes et acteurs politiques, en particulier ceux qui jouent un rôle de premier plan sur tous les bords de l'échiquier politique, ont la responsabilité de promouvoir leurs idées et leurs intérêts dans un environnement de respect mutuel. J'encourage tous les Colombiens et Colombiennes à s'engager activement dans ce nouveau processus électoral et utiliser les espaces élargis de participation politique ouverts par l'Accord final. J'invite toutes les parties à unir leurs efforts, comme elles l'ont fait dans le passé, pour soutenir des initiatives telles que le pacte pour la non-violence promu par l'Église catholique.

100. Le processus de réintégration continue d'avancer malgré les difficultés. Grâce à la détermination des parties et à leur compréhension mutuelle de l'importance d'établir correctement les bases du processus, nous assistons aujourd'hui à des résultats qui méritent d'être préservés et développés. Les efforts consentis pour consolider les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment par l'achat de terres, représentent une avancée notoire et j'invite les parties à concevoir conjointement des solutions afin que tous les ex-combattantes et ex-combattants, qu'ils se trouvent dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dans les nouvelles zones de réintégration ou en milieu urbain, aient accès en temps voulu aux moyens nécessaires pour que leur transition vers la vie civile se concrétise. J'exhorte le Gouvernement à ne ménager aucun effort pour accélérer l'accès des ex-combattantes et ex-combattants à la terre et au logement, et pour créer un environnement sûr dans les zones où se déroule leur réintégration individuelle et collective. Ce faisant, j'encourage les deux parties à veiller à ce que les femmes ex-combattantes et les ex-combattants d'origine autochtone et afro-colombienne aient leur mot à dire dans les processus de prise de décision, afin de garantir l'égalité d'accès aux possibilités de revenus et aux mesures de protection.

101. Le rôle fondamental du système de justice transitionnelle dans la transition colombienne demeure évident. Je salue particulièrement les travaux de la Commission Vérité au cours de la période à l'examen. Ses efforts pour prendre en compte les voix des victimes et de toutes les personnes impliquées dans le conflit rappellent que contribuer réellement à la vérité en remplaçant les justifications par l'empathie et la reconnaissance mutuelle est un impératif moral dans une société qui s'emploie à surmonter des décennies de conflit.

102. L'Unité de recherche des personnes portées disparues exécute également son mandat de manière déterminante. Je condamne fermement l'incident violent contre son personnel, et j'exhorte tous les acteurs armés à respecter l'Unité et à lui permettre de mener à bien ses travaux indispensables. L'attente de milliers de familles de victimes de disparitions forcées ne doit pas être prolongée.

103. De même, la Juridiction spéciale pour la paix a fait des progrès considérables dans la détermination des crimes commis pendant le conflit et des responsabilités des différents acteurs, tout en réitérant par ses décisions qu'un engagement sérieux envers les droits des victimes n'était pas négociable. Pour que la Juridiction spéciale pour la paix et plus largement le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition puissent poursuivre leurs travaux, je réitère mon appel à tous les Colombiens et Colombiennes pour qu'ils soutiennent et respectent leurs efforts et y contribuent, et j'exhorte le Gouvernement à leur fournir les ressources nécessaires.

104. Alors que les discussions concernant le budget 2022 sont en cours, je suis convaincu que le Gouvernement et les forces politiques du Congrès feront leur part pour garantir que les investissements dans la paix ne soient pas mis en péril. On ne saurait trop insister sur l'importance de garantir des ressources adéquates pour tous les volets de l'Accord final. En cette année cruciale, il faudra que les parties et tous les acteurs concernés renforcent leur engagement et leur appropriation du processus pour continuer à avancer, préserver les acquis durement obtenus et assurer la continuité.

105. Les fondations sur lesquelles seront construites les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'Accord final ne seront aussi solides que l'engagement des parties, des acteurs politiques et de la société civile à mener un dialogue constructif et à protéger la paix de la mêlée politique. J'encourage les parties à utiliser pleinement la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, le Conseil national de réintégration, la Commission nationale des garanties de sécurité et toutes les autres institutions issues de l'Accord et des mécanismes tripartites pour s'attaquer conjointement aux problèmes de mise en œuvre, continuer à remplir leurs obligations et, en définitive, répondre aux attentes des victimes et de la société colombienne. Leur exemple enverrait un message important à tous les Colombiens et Colombiennes : il est grand temps de s'unir pour la paix.

VERIFICATION MISSION PRESENCE AND MUNICIPALITIES PRIORITIZED FOR THE IMPLEMENTATION OF THE PEACE AGREEMENT - COLOMBIA

Verification Mission Geospatial 

